



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9367 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et stationnement
Festival Let's be green
du 27 au 29 juillet 2021
MODIFICATIF

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que le programme des animations devant se dérouler sur le Champ de Mars et le site du Calvaire les 27, 28 et 29 juillet prochains est modifié ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les dispositions réglementaires à cette occasion ;

ARRÊTONS

Article 1er. - L'article 1er de l'arrêté n° 9347 du 15 juillet 2021 est supprimé.

Article 2. - L'ensemble des autres dispositions de l'arrêté n° 9347 restent inchangées.

Article 3.- Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT
Le mercredi 21 juillet 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Palais des Congrès
- Centre Hospitalier
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Responsable des Ateliers
- Dossier Mairie